IMT Nuremberg Archives

H – 4493

International Court of Justice

Indications de service.

m 4

Timbre à date.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE.	MENTIONS DE SERVICE.
off nuremberg	119	40	14	1635	

procès

F 692

prière adresser extrême urgence au 20 place vendôme paris original ou copie certifiée conforme du p. v 977 du 13 août 1945 sur mauvais traitements au sieur matz à la prison de metz

N° 701.

48688

H4493 – 0002

H4493 – 0003

AR = Remettre contre reçu.
D = Urgent.
FS = Faire suivre.
JOUR = Ne remettre que le jour.
MP = Remettre en mains propres.
NUIT = Remettre même la nuit.
(si le bureau d'arrivée est ouvert)

Signification des principales indications de service taxées pouvant figurer en tête de l'adresse

OUVERT = Remettre ouvert.
PC = Accusé de réception.
RPx = Réponse payée x francs.
TC = Télégramme collationné.
TÉLÉPHONE = A téléphoner à l'arrivée.
XPx = Exprès payé x francs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. **TÉLÉGRAMME.** POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Le port est gratuit dans l'agglomération du bureau d'arrivée.
Le facteur doit remettre un récépissé à souche s'il est chargé de recouvrer une taxe.

Off.

délégué tribunal international

à commandant brigade gendarmerie st avold

B 48689

À DÉCHIRER.

H4493 - 0004

F 692

21° Légion

Compagnie de Barreguemines

Section de Forbach

Brigade de Saint-Avold

N° 977
du 13.8.1945.

PROCES - VERBAL de renseignements sur la mort à la suite de mauvais traitements de MATZ, Pierre de Lachambre, pendant son séjour au camp de Metz-Queuleu.
Auteur principal S.S. MULLER commerçant en meubles à Sarrebruck (Sarre).

COPIE

GENDARMERIE - NATIONALE

Ce jourd'hui, Treize Août, mil-neuf-cent-quarante cinq, à quatorze heures trente-cinq.

Nous, soussignés, DURSUS, André M.D.L. Chef
et WATRINET, Célestin

gendarme à la résidence de Saint-Avold, département de la Moselle, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune et agissant en vertu d'une réquisition de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, en date du 4 Août 1945, à nous transmise pour exécution par notre Commandant de Section le 7 du même mois, sous le N° 8972/3, à l'effet de recueillir des renseignements sur le décès à la suite de mauvais traitements de MATZ, Pierre de Lachambre (Moselle), pendant son séjour au Camp de Séjour Surveillé de Metz-Queuleu et dont l'auteur principal serait le nommé MULLER S/S: commerçant en meubles à Sarrebruck (Sarre), avons entendu les personnes ci-après:

B O U R, Rodolphe 57 ans, retraité des chemins de fer demeurant à Lachambre (Moselle), rue principale N°17 A. de nationalité française, déclare:

((Il est exact que le 17 Juillet 1945, au cours de mon interrogatoire à Sarreguemines, j'ai déclaré au magistrat instructeur, que mon beau frère MATZ, Pierre serait décédé à la suite de mauvais traitements subis pendant son ~~séjour~~ internement au camp de Metz-Queuleu. L'auteur principal serait le nommé MULLER, commerçant en meubles à Sarrebruck. Ces renseignements, m'ont été donnés par Madame MATZ, qui réside à Lachambre hameau de Holbach.))

Lecture faite persiste et signe.

M A T Z, Augustine, née BOUR 50 ans, ménagère demeurant à Holbach commune de Lachambre (Moselle) rue principale N° 23, de nationalité française, déclare:

((Dans le courant du mois de Juillet 1945, le nommé Torloting, Michel domicilié à Petit-Ebersviller (Moselle), qui était interné avec mon mari MATZ, Pierre au camp de Metz-Queuleu, est venu me dire, que mon époux était décédé, non d'une congestion comme les allemands m'en avait fait part, mais à la suite des mauvais traitements subis par quatre membres de la formation S.S.

Pour copie certifiée conforme à l'original.
Saint-Avold, le 15 Janvier 1946.
L'Adjudant DUPONT, Comdt. la Brigade.

B 48690

H4493 – 0005

dont le nommé MULLER commerçant en meubles à Sarrebruck.Cette déclaration est confirmée par une lettre de Mr.Forloting,Michel,que je conserve par devers moi.

Lecture faite persiste et signe

Le 18 Août 1945,à 18 heures avons entendu:

F O R L O T I N G,Michel 44 ans,mineur demeurant à Petit-Ebersviller,commune de Wacheren (Moselle),de nationalité française,déclare:

((Le 21 Décembre 1943,j'ai été arrêté par la Gestapo,pendant mon travail aux mines de Merlebach.J'ai été conduit immédiatement au fort de Metz-Queuleu.Pendant mon séjour dans ce camp,j'ai rencontré MATZ,Pierre de la commune de Lachambre,que je connaissais très bien et que j'ai reconnu par la voix,étant donné que nous avions les yeux bandés en permanence.J'occupais la même cellule que cet homme,où nous étions gardés par trois S.S.Parmi ceux-ci,se trouvait un nommé MULLER commerçant en meubles à Sarrebruck.Le nom de cet individu,m'a été donné par un S.S.autrichien qui le connaissait.Le 25 Décembre 1943,en ma présence,MATZ, Pierre ayant formulé une réclamation à ses gardiens, leur demandant de le libérer,car il avait suffisamment payé de sa personne,ces derniers,l'ont frappé à coups de crosse de fusil et de planches de chalits.A un moment donné,MATZ,Pierre s'est écrié:"POURQUOI ME FRAPPEZ-VOUS DE LA SORTE".Un des S.S.lui a répondu:" TU SAIS QU'ICI TU N'AS PAS LE DROIT DE PARLER."Pendant deux heures environ,ils ont continué à frapper MATZ,Pierre.Je certifie qu'il s'agissait bien de MATZ, car quelques instants avant,les S.S.nous avaient autorisé à enlever le bandeau,que nous portions continuellement sur les yeux.Par la voix élevée des S.S. j'ai très bien reconnu celle de MULLER.A un moment donné,j'ai entendu MATZ,Pierre râler et à mon avis, je suppose qu'il a eu les côtes brisées et la poitrine defoncée.Quelques instants après,MATZ,Pierre qui était mourant a été transporté de ma cellule à la cellule 3,où il est mort deux heures plustard.Je puis affirmer,que MATZ n'est pas mort d'une congestion,comme l'ont déclaré les autorités allemandes,mais à la suite des mauvais traitements subis à mes côtés,par le dénommé MULLER.Je ne connais pas les noms des autres S.S.qui accompagnaient MULLER dans l'exécution de cet acte de barbarie.))

Lecture faite persiste et signe.

Le 23 Août 1945,à 15 heures 30 avons entendu:

B 48691

B O U R, Marcel 38 ans, boulanger demeurant à Nombourg Haut (Moselle), rue de l'Eglise N:85, de nationalité frnaçaise, déclare:

((Le 21 Décembre 1943, j'ai été arrêté par la Gestapo à mon domicile, en même temps que plusieurs autres personnes de la région. J'ai été conduit immédiatement au camp de Metz-Queuleu. Pendant mon séjour dans ce camp, j'étais assis dans la chambre à côté de MATZ, Pierre de Lachambre. J'ai su qu'il s'agissait de cet homme, car un jour profitant de l'éloignement de nos gardiens je lui ai demandé son nom. Nous avions tous continuellement les yeux bandés. Dans la soirée du 25 Décembre 1943, en ma présence, MATZ, Pierre qui n'avait plus toute sa lucidité d'esprit des coups reçus antérieurement ~~pa~~ par nos gardiens, a demandé à ces derniers de la mettre en liberté, disant qu'il avait suffisamment payé de sa personne. Ceux-ci l'ont frappé à cous de crosse de fusil et de planche de chalits. A un moment donné MATZ, Pierre s'est écrié. "POURQUOI ME FRAPPEZ-VOUS DE LA SORTE". Un des S.S. lui a répondu: "TU SAIS ICI TU N'AS PAS LE DROIT A LA PAROLE." Pendant deux ou trois heures, ils ont continué à frapper MATZ, Pierre. Je certifie qu'il s'agissait bien de MATZ, car ce dernier était toujours à mes côtés. Par la voix élevée des S.S. j'ai très bien reconnu celle de MULLER. A un certain moment, j'ai entendu MATZ, Pierre crier. "ILS M'ONT CASSES LES COTES, TUEZ MOI DE SUITE, MAIS NE ME FAITES PAS SOUFFRIR." Quelques instants **après**, MATZ, Pierre qui à mon avis ~~xxx~~ était mourant a été transporté de ma cellule à la cellule 3 où il est mort quelques heures plus tard. Je peux certifier, que MATZ, Pierre n'est pas décédé d'une congestion, comme l'ont déclaré les autorités allemandes, mais à la suite de mauvais traitements qu'il a subis par le S.S. MULLER. Il m'est absolument impossible de vous donnez les noms des autres S.S. qui accompagnaient MULLER dans cet acte de sauvagerie. J'ajoute que le Lundi de Pâques 1944, j'ai été changé de cellule car j'étais très fatigué. Je suis donc allé dans la cellule 3. Dans cette dernière, mes camarades m'ont confirmé le mort de MATZ, Pierre des suites de mauvais traitements subis par ses gardiens.))

Lecture faite persiste et signe

Deux expéditions, destinées; la première à Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, la deuxième aux archives.

Fait et clos, à Saint-Avold, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé: PATRINET. 48692 Signé: DURSUS.

H4493 - 0006

H4493 - 0007

GENDARMERIE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

21e Légion

Compagnie de Sarreguemines.

Section de Forbach

Brigade de ST. Avold

N° 977
du 13 Aout 1945

PROCES-VERBAL
de renseignements sur la mort à la suite de mauvais traitements de MATZ Pierre de Lachambre (Moselle) , pendant son séjour au camp de Metz-Queuleu.
Auteur principal SS. Müller commerçant en meubles à Sarrebruck (Safre)

I& Expédition.

Cejourd'hui, Treize aout , mil neuf cent quarante cinq à quartorze heures trente cinq.

Nous Soussignés : DURSUS André M.B.L.Chef
et
WATRINET, Célestin.
gendarme à la résidence de Saint-Avold, département de la Moselle, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune et agissant en vertu d'une réquisition de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, en date du 4 Août 1945, à nous transmise pour exécution par notre Commandant de Section le 7 même mois, sous le N° 8972/3 à l'effet de recueillir des renseignements sur le décès à la suite de mauvais traitements de MATZ, Pierre de Lachambre (Moselle), pendant son internement au Camp de séjour surveillé de Metz-Queuleu et dont l'auteur principal serait le nommé Müller SS. commerçant en meubles à Sarrebrück (Sarre), avons entendu les personnes ci-après.

BOUR, Rodolphe, 57 ans, retraité des Chemins de Fer demeurant à Lachambre (Moselle), rue principale N° 17 a, de nationalité française, déclare;

Il est exact que le 17 juillet 1945, au cours de mon interrogatoire à Sarreguemines, j'ai déclaré au magistrat instructeur que mon beau-frère Matz, Pierre serait décédé à la suite de mauvais traitements subis pendant son internement au Camp de Metz - Queuleu. L'auteur principal serait le nommé Müller commerçant en meubles à Sarrebruck. Ces renseignements m'ont été donnés par Madame Matz, qui réside à Lachambre hameau de Holbach .
Lecture faite persiste et signe .

MATZ Augustine, née BOUR 50 ans, ménagère demeurant à Holbach, commune de Lachambre (Moselle) rue principale N° 23, de nationalité française, déclare :
Dans le courant du mois de Juillet 1945, le nommé Torloting, Michel, domicilié à Petit-Ebersviller (Moselle), qui était interné avec mon mari Matz, Pierre au camp de Metz-Queuleu est venu me dire que mon époux serait décédé non d'une congestion comme les allemands m'en avait fait part, mais à la suite des mauvais traitements subis quatre membres de la formation SS dont le nommé Müller, commerçant en meubles à Sarrebrück. Cette déclaration est confirmée par une lettre de Mr . Torloting, Michel, que je conserve par devers moi.
Lecture, faite, persiste et signe .

Le 18 Août 1945, à 18 heures nous avons entendu:

TORLOTING, Michel, 44 ans, mineur demeurant à Petit-Ebersviller commune de Macheren (Moselle), de nationalité française déclare :
Le 21 décembre 1943, j'ai été arrêté par la Gestapo pendant

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 314
Filed Jan 25, 1946

52/4008

48692

mon travail aux Mines de Merlebach. J'ai été conduit immédiatement au fort de Metz-Queuleu. Pendant mon séjour dans ce camp j'ai rencontré Matz, Pierre de la commune de Lachambre que je connaissais très bien et que j'ai reconnue par la voix, étant donné que nous avions les yeux bandés en permanence. J'occupais la même cellule que cet homme, où nous étions gardés par trois SS.. Parmi ceux-ci se trouvait un nommé Müller commerçant en meubles à Sarrebrück. Le nom de cet individu m'a été donné par un SS. autrichien qui le connaissait . Le 25 décembre 1943, en ma présence Matz, Pierre, ayant formulé une réclamation à ses gardiens leur demandant de le libérer, car il avait suffisamment payé de sa personne, ces derniers l'ont frappé à coups de crosse de fusil et de planche de chalits . A un moment donné Matz, Pierre, s'est écrié " Pourquoi me frappez vous de la sorte ". Un des SS. lui a répondu " Tu sais qu'ici tu n'as pas le droit de parler " . Pendant deux heures environ, ils ont continué à frapper Matz, Pierre. Je certifie qu'il s'agissait bien de Matz car quelques instants avant les SS. nous avaient autorisé à enlever le bandeau que nous portions continuellement sur les yeux . Par la voix élevée des SS. j'ai très bien reconnue celle de Müller. A un moment donné j'ai très bien entendu Matz, Pierre râler et à mon avis, je suppose qu'il a eu les côtes brisées et la poitrine défoncée . Quelques instants après Matz Pierre, qui était mourant a été transporté de ma cellule , à la cellule N° 3 où il est mort deux heures plus tard . Je puis affirmer que Matz, n'est pas mort d'une congestion comme l'ont déclaré les autorités allemandes, mais à la suite de mauvais traitements subis à mes côtés, par le dénommé Müller . Je ne connais pas les noms des autres SS. qui accompagnaient Müller dans l'éxécution de cet acte de barbarie .

Lecture faite , persiste et signe .

Le 23 Aout 1945, à 15 heures 30 , nous avons entendu : B O U R Marcel 38 ans, boulanger, demeurant à Hombourg - Haut rue de l'Eglise N° 85 de nationalité française déclare :

Le 21 décembre 1943, j'ai été arrêté par la Gestapo à mon domicile, en même temps que plusieurs autres personnes de la région. J'ai été conduit immédiatement au Camp de Metz - Queuleu. Pendant mon séjour dans ce camp j'étais assis dans la chambre à côté de Matz, Pierre de Lachambre. J'ai su qu'il s'agissait de cet homme car un jour ayant profité de l'éloignement de nos gardiens, je lui ai demandé son nom. Nous avions tous continuellement les yeux bandés .
Dans la soirée du 25 décembre 1943, en ma présence, Matz, Pierre qui n'avait plus toute sa lucidité d'esprit des coups reçus antérieurement par nos gardiens a demandé à ces derniers de le mettre en liberté, disant qu'il avait suffisamment payé de sa personne . Ceux-ci l'ont frappé à coups de crosse de fusil et de planches de Chalits . A un moment donné Matz, Pierre s'est écrié .. " Pourquoi me frappez-vous de la sorte ? . Un des SS. lui a répondu : " Tu sais ici tu n'as pas le droit de parler . Pendant deux ou trois heures, ils ont continué à frapper Matz, Pierre. Je certifie qu'il s'agissait bien de Matz, car ce dernier était toujours à mes côtés. Par la voix élevée des SS. j'ai très bien reconnu celle de Müller . A un certain moment , j'ai entendu Matz, Pierre crier: " Ils m'ont cassé les côtes, tuez moi de suite, mais ne me faites pas souffrir." Quelques instants après Matz, Pierre ,qui à mon avis était mourant a été transporté de ma cellule à la cellule 3 où il est mort quelques heures plus tard. Je peux certifier que Matz, Pierre n'est pas décédé d'une congestion, comme l'ont déclaré les autorités allemandes, mais à la suite de mauvais traitements qu'il a subis par le SS. Müller.
Il m'est impossible de vous donner les noms des autres .....

52/4008

B 48694

H4493 – 0008

SS. qui accompagnaient Müller dans cet acte de sauvagerie. J'ajoute que le lundi de Pâques 1944, j'ai été changé de cellule, car j'étais très fatigué? Je suis donc allé dans la cellule 4.3 . Dans cette dernière mes camarades m'ont confirmé la mort de Matz, Pierre, des suites de mauvais traitements subis par ses gardiens .

Lecture faite persiste et signe .

Deux expéditions, destinées , la premièré à Monsieur le Commissaire du Gouvernement prèsla Cour de Justice de la Moselle, Section de Sarreguemines, la deuxième aux Archives.

Clos à Saint Avold, les jours, mois, et an d'autre part.

Copie conforme :

Le Délégué Régional.

L Carré

B 48695

H4493 - 0009

H4493 – 0010

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis

Pour le Garde des Sceaux Ministre de la Justice
Le Directeur du Cabinet

B 48696

H4493 – 0011

CAMP DE CONCENTRATION
DE DACHAU

PROCES - VERBAL

L'An Mil Neuf cent quarante Cinq
et le Trente Avril et jours suivants,
NOUS Vincent BADIE, interné N°Mle 74.294
Membre du Comité Français des internés du
Camp de DACHAU
Assisté du Commissaire Divisionnaire de la
Sureté Nationale JUILLARD Emile interné N°
Mle 74.360
Avons répondant a la mission qui nous a été confiée par le Comité, recueilli les déclarations des camarades internés avec nous au Camp de DACHAU sur les agissements criminels des diverses autorités allemandes, desquelles déclarations il a été permis d'établir les points saillants ci-après rapportés:

LEONARD Nicolas, 35 ans N° Mle 103.669, bouche rue Vigne St Avold a METZ-

Arrêté a METZ par la gestapo le 14 Avril 194 pour avoir facilité la fuite de ses quatres freres qui ne voulaient pas servir dans l'armée allemande, les avoir ravitaillés et avoir facilité le retour en FRANCE d'évadés français, a été placé dans une auto, mains liées et yeux bandés avec un foulard de laine.

Amené au fort de QUELEU a été malgré une crise de rhumatisme articulaire dont il souffrait, laissé debout au garde a vous, les yeux toujours bandés et les mains liées de 7 heures a 21 heures. Au moindre fléchissement recevait des coups de crosse de fusil dans les jambes ou dans les reins.

A 21 heures, a été interrogé et violemment frappé sur la tete, principalement et volontairement sur une blessure non guérie. A été ensuite placé dans un local ou se trouvait 80 a 100 détenus ayant tous comme lui les yeux bandés et les mains liées. Est resté ainsi pendant 3 semaines. La nuit les détenus pouvaient s'étendre mais devaient laisser les mains liées sur la couverture. S'ils leur arrivait de la placer en se dormant sous les couvertures, ils étaient réveillés a coup de crosse et étaient obligés de rester debout, au garde a vous prendant le reste de la nuit. de 6 heures a 20 heures, ils devaient rester assis sans bouger, les mains liées étendues sur les genoux et la tete haute. Le moindre mouvement était sanctionné par des coups de crosse.

Etaient obligés de manger en conservant les mains liées et les yeux bandés.

Parmi les détenus se trouvait Mr SCHMIDT, Ingénieur des Ponts et Chaussées a NANCY qui est resté dans ces conditions-yeux bandés et mains liées, pendant 106 jours, malgré de nombreux furoncles sur tout le corps.

A un 3 ème interrogatoire, en juin 1944, par 3 fonctionnaire de la gestapo dont il ignore les noms, a été frappé violemment a la tete, sur sa blessure, a coups de poings et a l'aide d'un tube de caoutchouc contenant une tige de fer. Pour l'effrayer, 3 coups de revolver ont été tirés sur lui; puis il lui a été fait une piqure. N'a plus eu connaissance de ce qui se passait.

A été envoyé ensuite au camp de METZ, IL AT ARRIVE AU CAMP DE DACHAU. Pendant qu'il était au fort de Queleu, LEONARD A VU le cadavre d'un détenu qui avait été tué de 2 coups de fusil dans la tete par le garde allemand, parce que ce détenu avait dans une crise nerveuse fait un geste qui avait pu faire croire qu'il cherchait a briser ses menottes

54/4008

B 48697

LUPIN Charles,56ans NoMle III.557,cultivateur a LORRY les METZ.

Arrêté le 12 Avril a LORRY les METZ pour n'avoir pas déclaré a la Police allemande que son fils s'était enfui pour ne pas servir dans l'armee allemande.

Emmené au fort de QUELEU,a METZ,yeux bandés et mains liées.A été violemment frappé a coups de poings et de crosse de fusil.

A été enfermé dans une salle où se trouvait environ 200 détenus qui comme lui avaient les yeux bandés et les mains liées.Est resté ainsi pendant 4 semaines,Ayant une nuit en dormant placé ses mains sous les couvertures,a été violemment frappé a coup de crosse de fusil et a coups de poings par le gardien allemand et a eu 6 dents cassées.

LUPIN devait rester comme les autres toute la journée de 6 h a 20 heures assis sur un banc,sans faire un mouvement,les mains allongées sur les genoux et la tete haute Comme il lui est arrivé plusieurs fois de s'endormir,il a été durement frappé a coups de crosse de fusil et obligé de faire des mouvements de gymnastique très pénibles jusqu'à épuisement

Il a été emmené au camp de SENNEIN,au camp de DACHAU,au camp de BAUMEINHEN et il y a été frappé a diverses reprises par des capos et des soldats allemands.

En Avril 1945 a été emmené au camp de LANSBERG et de là ramené au camp de DACHAU distant de 80 Kilometres!La route a été faite a pied.Ceux qui ne pouvaient pas suivre étaient frappés a coups de crosse de fusil par les soldats allemands de l'escorte.Lui meme suivant difficilement en raison de son état physique déficient a été frappé plusieurs fois.

B 48698

H4493 – 0012

H4493 – 0013

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux Ministre de la Justice
Le Directeur du Cabinet

B 48699

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4493

original

315

DOC. R.F. N° 214

314

F. 692 RF 314

filed Jan 25, 1946

B 48687

13

H4493 – 0014